



MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT,
DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

*Mise en œuvre de l'accord du 31 mars 2011
portant sécurisation des parcours professionnels des agents
contractuels dans les trois versants de la fonction publique*

Réunion du comité de suivi
30 avril 2014



Ordre du jour

- Premiers **éléments de bilan** de l'accord du 31 mars 2011 sur les dispositifs de déprécarisation **dans la fonction publique hospitalière et dans la fonction publique territoriale**
- Poursuite de l'étude des **propositions de rédaction**:
 - Motifs de licenciement, reclassement, procédures
 - Amélioration du cadre juridique du non renouvellement des contrats
 - Période d'essai
 - Reclassement et licenciement en cas d'inaptitude physique
- **Echanges sur la problématique de la rémunération** des agents contractuels dans les trois fonctions publiques.



Rappel – Cadrage des travaux – Calendrier et méthode

Calendrier prévisionnel des travaux:

27 mai: Attributions des CCP et suite du bilan de la mise en œuvre de l'accord du 31 mars 2011 (recrutements réservés 2014, CDIisation)

- Juin: Présentation d'un projet de décret modifiant le décret de 1986, sur la base des travaux précédents

Rappel – Cadrage des travaux – Calendrier et méthode

Méthode de travail:

- Avant chaque réunion: transmission d'une fiche technique et le cas échéant d'une proposition de rédaction sur les sujets de chaque fiche
- Lors de chaque réunion: échanges sur les thèmes à l'ordre du jour et examen des propositions de rédaction
- A l'issue des travaux thématiques: rassemblement des rédactions étudiées dans un projet de décret modifiant le décret de 1986



1 – Premiers éléments de bilan de l'application de l'accord du 31 mars 2011

Pour mémoire (données présentées lors du comité de suivi du 12 novembre 2013), nombre de contractuels éligibles aux dispositifs « Sauvadet » :

- Pour la FPE: Entre 39 000 et 40 000 (60% en catégorie A, 13% en catégorie B et 27% en catégorie C)
- Pour la FPT: Entre 42 000 et 43 000 (31% en catégorie A, 25% en catégorie B et 44% en catégorie C)
- Pour la FPH: Environ 44 000 titularisations envisagées sur la période 2013-2016 (31% en catégorie A, 20% en catégorie B et 49% en catégorie C)

1 – Premiers éléments de bilan de l'application de l'accord du 31 mars 2011 dans la FPH

I. - Rappel du dispositif et des modalités de suivi

- **Le décret n° 2013-121 du 6 février 2013** pris pour l'application du chapitre III du titre 1er de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 a pour objet de mettre en place les recrutements réservés aux agents contractuels de la fonction publique hospitalière en vue de leur accès, sur une période de 4 ans, à l'emploi titulaire.
- Ont été pris pour l'application de l'article 8 de ce décret **13 arrêtés.**

1 – Premiers éléments de bilan de l'application de l'accord du 31 mars 2011 dans la FPH

I. - Rappel du dispositif et des modalités de suivi (suite)

- L'instruction N° DGOS/RH4/2013/392 du 28 novembre 2013 a rappelé aux établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 que le ministère chargé de la santé était particulièrement attaché à la mise en œuvre de ce dispositif législatif pour laquelle l'ensemble des textes réglementaires nécessaires ont désormais été publiés et dont le déploiement doit s'opérer impérativement avant la date du 13 mars 2016 et qu'il leur appartient en conséquence d'organiser sans tarder les recrutements réservés, notamment les recrutements sans concours prévus pour l'accès à certains grades de la catégorie C.

- Elle a également mis en place des modalités pratiques de suivi, notamment pour le recueil des informations via la plateforme de l'observatoire national des ressources humaines du système de santé oNRH (accessible à l'adresse <https://o6.sante.gouv.fr/oNRH>).



1 – Premiers éléments de bilan de l'application de l'accord du 31 mars 2011 dans la FPH

I. - Rappel du dispositif et des modalités de suivi (suite)

En concertation avec les OS, les critères suivants ont été retenus :

Pour le dispositif d'accès à la titularisation :

- Nombre d'agents, par catégorie et par filière professionnelle, ayant rempli, au cours de l'année n, les conditions d'éligibilité pour être titularisés ou passés en CDI
- Nombre de recrutements réservés organisés par grade des différents corps (par concours, examens professionnalisés ou recrutement sans concours)
- Nombre de postes ouverts pour chacun de ces recrutements réservés
- Nombre d'agents inscrits par recrutement ouvert
- Nombre d'agents déclarés reçus par recrutement ouvert
- Nombre d'agents mis en stage par corps et/ou par grade
- Nombre d'agents titularisés par corps et/ou par grade

1 – Premiers éléments de bilan de l'application de l'accord du 31 mars 2011 dans la FPH

I. - Rappel du dispositif et des modalités de suivi (suite)

En concertation avec les OS, les critères suivants ont été retenus :

Pour l'encadrement des cas de recours aux agents contractuels :

- Nombre d'agents en CDD entrés dans l'effectif de l'établissement
- Nombre d'agents en CDD sortis de l'effectif de l'établissement
- Nombre d'agents en CDI entrés dans l'effectif de l'établissement
- Nombre d'agents en CDI sortis de l'effectif de l'établissement

1 – Premiers éléments de bilan de l'application de l'accord du 31 mars 2011 dans la FPH

II. - Résultats enregistrés au 28 avril 2014

- 449 établissements en 2013 et 398 en 2014 se sont inscrits sur le site oNRH et ont fourni des données (toutes régions sauf Guyane et Réunion) ;
- A ce jour (toutes filières confondues) :
 - 2878 postes ouverts ;
 - 3232 agents inscrits
 - 2423 agents ayant concourus ;
 - 1888 reçus ;
 - 1854 mise en stage ;
 - 389 titularisés.

1 – Premiers éléments de bilan de l'application de l'accord du 31 mars 2011 dans la FPH

Focus dans les diverses filières

Personnels Administratifs

Grades statutaires	Nombre de sessions ouvertes	Nombre de postes ouverts	Nombre d'agents inscrits	Nombre d'agents ayant effectivement concouru	Nombre d'agents déclarés reçus	Nombre d'agents mis en stage	Nombre d'agents titularisés
Attachés d'administration hospitalière (1er grade du corps des AAH)	27	76	39	25	22	21	
Adjoints des cadres hospitaliers de classe normale	12	23	13	11	8	8	
Adjoints des cadres hospitaliers de classe supérieure	7	7	7	3	3	3	
Assistants médico-administratifs de classe normale	34	145	116	57	40	40	
Adjoints administratifs hospitaliers de 1ère classe	11	21	12	8	8	7	
Adjoints administratifs hospitaliers de 2ème classe	97	498	655	449	358	339	115
Total Administratifs	188	770	843	554	440	418	115

1 – Premiers éléments de bilan de l'application de l'accord du 31 mars 2011 dans la FPH

Focus dans les diverses filières

Personnels Soins et Rééducation

Grades statutaires	Nombre de sessions ouvertes	Nombre de postes ouverts	Nombre d'agents inscrits	Nombre d'agents ayant effectivement concouru	Nombre d'agents déclarés reçus	Nombre d'agents mis en stage	Nombre d'agents titularisés
Infirmiers en soins généraux du 1er grade du corps des ISGS	54	90	189	120	84	84	
Psychologues de classe normale	64	267	233	171	125	124	
Puéricultrices du 2ème grade du corps des ISGS	1	1	1	1	1	1	
Sages-femmes de classe normale	1	1	1	1	1	1	
Diététiciens de classe normale	9	7	65	9	8	8	
Ergothérapeutes de classe normale	7	7	4	3	2	2	
Masseurs-kinésithérapeutes de classe normale	6	17	8	5	3	2	
Orthophonistes de classe normale	6	7	2	1	1	1	
Orthoptistes de classe normale	1	1					
Pédicures-podologues de classe normale	1	1					
Psychomotriciens de classe normale	4	3	2	1	1	1	
Agents des services hospitaliers qualifiés	136	808	872	757	585	585	192
Aides-soignants de classe normale	79	338	463	367	275	275	
Total Soins et Rééducation	369	1548	1840	1436	1086	1084	192

1 – Premiers éléments de bilan de l'application de la loi Sauvadet dans la FPH

Focus dans les diverses filières

Personnels Socio-éducatifs

Grades statutaires	Nombre de sessions ouvertes	Nombre de postes ouverts	Nombre d'agents inscrits	Nombre d'agents ayant effectivement concouru	Nombre d'agents déclarés reçus	Nombre d'agents mis en stage	Nombre d'agents titularisés
Cadres socio-éducatifs (1er grade du corps)							
Animateurs	3	3	3	3	3	3	
Assistants socio-éducatifs	12	12	19	16	10	10	
Conseillers en économie sociale et familiale (1er grade du corps)							
Educateurs de jeunes enfants de classe normale	2	2	1				
Educateurs techniques spécialisés de classe normale	2	2					
Moniteurs-éducateurs	5	7	7	7	6	6	
Total Socio-éducatifs	24	26	30	26	19	19	

1 – Premiers éléments de bilan de l'application de l'accord du 31 mars 2011 dans la FPH

Focus dans les diverses filières

Personnels Médico-techniques

Grades statutaires	Nombre de sessions ouvertes	Nombre de postes ouverts	Nombre d'agents inscrits	Nombre d'agents ayant effectivement concouru	Nombre d'agents déclarés reçus	Nombre d'agents mis en stage	Nombre d'agents titularisés
Manipulateurs d'électroradiologie médicale de classe normale	2	6	10	10	5	5	
Préparateurs en pharmacie hospitalière de classe normale	7	9	10	9	9	9	
Techniciens de laboratoire de classe normale	8	32	35	10	7	7	
Total Médico-techniques	17	47	55	29	21	21	

1 – Premiers éléments de bilan de l'application de l'accord du 31 mars 2011 dans la FPH

Focus dans les diverses filières

Personnels Techniques et Ouvriers

Grades statutaires	Nombre de sessions ouvertes	Nombre de postes ouverts	Nombre d'agents inscrits	Nombre d'agents ayant effectivement concouru	Nombre d'agents déclarés reçus	Nombre d'agents mis en stage	Nombre d'agents titularisés
Ingénieurs hospitaliers (FPH et AP-HP)	7	10	6	6	5	5	
Ingénieurs hospitaliers en chef de classe normale (FPH et AP-HP)	2	1	1	1	1	1	
Techniciens hospitaliers (FPH et AP-HP)	1	1	2				
Techniciens supérieurs hospitaliers (FPH et AP-HP)	24	31	20	15	14	14	
Agents d'entretien qualifiés (FPH et AP-HP)	82	292	274	234	199	193	82
Agents techniques spécialisés de 2ème classe de l'AP-HP							
Blanchisseurs de l'AP-HP							
Blanchisseurs maîtres ouvriers de l'AP-HP							
Blanchisseurs ouvriers professionnels qualifiés de l'AP-HP							
Conducteurs ambulanciers de 2ème catégorie (FPH et AP-HP)	7	8	9	8	8	6	
Dessinateurs	1	1	1				
Maîtres ouvriers (FPH et AP-HP)	7	17	22	13	12	10	
Ouvriers professionnels qualifiés (FPH et AP-HP)	45	126	129	101	83	83	
Total Techniques et Ouvriers	176	487	464	378	322	312	82

1 – Premiers éléments de bilan de l'application de l'accord du 31 mars 2011 dans la FPH

Focus sur le recours à des agents contractuels

Année 2013

Catégorie	Nombre d'agents en CDI entrés dans l'effectif de l'établissement	Nombre d'agents en CDI sortis dans l'effectif de l'établissement	Nombre d'agents en CDD entrés dans l'effectif de l'établissement	Nombre d'agents en CDD sortis dans l'effectif de l'établissement
Catégorie A	655	447	6255	3282
Catégorie B	439	354	3166	1922
Catégorie C	506	326	20631	17141

Année 2014

Catégorie	Nombre d'agents en CDI entrés dans l'effectif de l'établissement	Nombre d'agents en CDI sortis dans l'effectif de l'établissement	Nombre d'agents en CDD entrés dans l'effectif de l'établissement	Nombre d'agents en CDD sortis dans l'effectif de l'établissement
Catégorie A	118	93	820	447
Catégorie B	133	82	476	317
Catégorie C	178	66	2192	1615

1 – Premiers éléments de bilan de l'application de l'accord du 31 mars 2011 dans la FPH

Commentaire

Plate-forme oNRH opérationnelle en décembre 2013

Gestion autonome des établissements

Relance de la DGOS relayée par les DG des ARS

Saisies des informations au « fil de l'eau » et de plus en plus nombreuses

Boîte fonctionnelle (DGOS-RH4.suiviANT@sante.gouv.fr) pour réponses aux questions des établissements

FAQ sur le site du ministère chargé de la santé

1 – Premiers éléments de bilan de l'application de l'accord du 31 mars 2011 dans la FPT

- Nombre de titularisations prévues pour la 1^{ère} session : environ 18 000 dont 6 400 en catégorie A, 5 600 en catégorie B et 6 200 en catégorie C
- Sélections professionnelles réalisées par les centres de gestion (ne comprend pas les sélections professionnelles organisées directement par les collectivités territoriales et les recrutements sans concours au 1^{er} grade de la catégorie C) :
 - 9696 dossiers déposés, 9 425 agents ayant passé les entretiens et 8 530 agents déclarés aptes → soit un taux de réussite de 90,5% des agents présents à l'entretien.
 - Répartition des agents déclarés aptes : 42% en catégorie A, 44% en catégorie B, 14% en catégorie C

1 – Premiers éléments de bilan de l'application de l'accord du 31 mars 2011 dans la FPT

- Principales filières de titularisation : administrative (39.2%), technique (20%), culturelle (14.3%), médico-sociale (10.9%) et sportive (7.4%)
- Age moyen moins élevé pour les agents déclarés aptes : 40 ans contre 42 ans en moyenne pour les candidats
- Proportion femme – homme parmi les agents déclarés aptes : 58% de femmes et 42 % d'hommes

2 – Etude des propositions de rédaction

- Motifs de licenciement, reclassement, procédures
- Amélioration du cadre juridique du non renouvellement des contrats
- Période d'essai
- Reclassement et licenciement en cas d'inaptitude physique

3 – Echanges sur la problématique de la rémunération

- Structure de la rémunération versée aux agents contractuels
- Critères permettant de fixer la rémunération des agents contractuels
- Doctrine d'évolution de la rémunération des agents contractuels
- Harmonisation des modalités de calcul de l'indemnité de licenciement
- Attribution de l'indemnité compensatrice de congés annuels



MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT,
DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Merci pour votre attention

